



<http://www.aogirondine.fr>

Président

Tisaire Raymond
10 rue Molière
33540 Villenave d'Ornon

Responsable de la bourse

Jean-Paul Glémet
24 Rue Coty
16000 Angoulême
Tel : 05 45 38 11 08
Mail : jp.glemet@gmail.com

Madame, Monsieur le Président,

L'Amicale Ornithologique Girondine organise une double manifestation fin septembre 2012 à **Saint Jean d'Illac (33)** salle des sports René Querandeu près de la mairie.

Le samedi 29 septembre et le dimanche 30 septembre une bourse d'échange et cession d'oiseaux.
Le dimanche 30 septembre journée technique canaris couleurs, exotiques et psittacidés animée par des juges CNJF – OMJ.

Objectifs : tri des oiseaux en vue de la saison des concours + discussion technique

Nous avons le plaisir de vous inviter ainsi que les adhérents de votre club à participer et nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Une restauration sur place sera possible chaque midi (sur réservation).

Vous trouverez ci-joints : - Le règlement de la bourse
- Le bulletin d'inscription à la bourse
- Le règlement de la journée technique
- Le bulletin d'inscription à la journée technique

Ces bons sont à renvoyer **au plus tard le 17 septembre 2012 à :**

**M Glémet Jean-Paul
24 Rue René Coty
16000 ANGOULEME
Tél – Fax : 05 45 38 11 08
E-mail : jp.glemet@gmail.com**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT DE L'A.O.G.
RAYMOND TISAIRE



<http://www.aogirondine.fr>

REGLEMENT DE LA BOURSE : 29 ET 30 SEPTEMBRE 2012 Saint Jean d'Ilac (33) – salle Querandau

Ne seront acceptés que des oiseaux d'élevage bagués. Aucun oiseau protégé par la convention internationale de 1902, les lois et décrets en vigueur ne sera accepté à cette manifestation.

Les éleveurs devront être en règle pour les espèces d'oiseaux présentés et en possession des documents nécessaires.

De plus tous les éleveurs exposants devront être en possession d'un certificat sanitaire global délivré par la D.S.V. de leur département et daté de moins de 10 jours avant la date de la bourse. Pour les colombiformes (classes F11, G1, G2 et L) un certificat individuel vétérinaire de vaccination pour la maladie de Newcastle et la peste aviaire sera exigé.

Tout oiseau suspect ou en mauvais état sera retiré de la manifestation.

Le droit d'inscription est fixé à un forfait de 10 euros (pour 1 à 15 oiseaux) et ensuite à 0,50 euros par oiseau supplémentaire à partir du 16^{ème} oiseau.

Les prix de vente sont libres et sous l'entière responsabilité du vendeur. Aucun pourcentage sur la vente des oiseaux ne sera pris par l'organisation. L'appellation, le sexe et le prix doivent figurer clairement sur la cage. Le nom du vendeur et éventuellement son numéro de tél portable devront être affichés sur les cages.

Les exposants logeront leurs oiseaux dans des cages personnelles propres et en bon état. Le nombre d'oiseaux par cage doit être compatible avec la charte du bien-être animal (pas de cages surchargées). L'éleveur exposant doit fournir nourriture et boisson à ses oiseaux. L'organisation se garde le droit de refuser les éleveurs ne se conformant pas à ces règles.

Des cages pourront être mis à disposition des éleveurs sur demande préalable lors de l'inscription au prix de 2 euros la cage (cage type euphème carton ou bois, cage type frisé parisien, cage canari couleur carton). Les cages seront placées soient sur tables, soit sur présentoirs d'exposition.

La vente se fera par l'éleveur – exposant lui-même.

La réception des oiseaux se fera de 8h30 à 9h30 le samedi 29 septembre et de 8h30 à 9h30 le dimanche 30 septembre pour ceux qui ne participent que le dimanche.

L'ouverture au public de la bourse est le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 9h à 16h30.

Les exposants devront obligatoirement passer par le bureau d'accueil pour se faire attribuer un emplacement.

Tout éleveur par son inscription s'engage à respecter le règlement.

L'A.O.G. ne pourra être tenue responsable d'éventuels différends ou conflits résultant de transactions faites lors de cette manifestation ni du non respect de la législation de la part d'éleveurs exposants.

Le bulletin d'inscription, accompagné du paiement des droits devra parvenir à JP Glémet – 24 Rue Coty – 16000 Angoulême avant le 17 septembre 2012. Chèque à l'ordre de l'A.O.G.

Nota : sous réserve de place disponible des exposants supplémentaires ou des oiseaux supplémentaires pourront être acceptés le samedi et/ou le dimanche.

**BON D'INSCRIPTION A LA BOURSE
DE SAINT JEAN D'ILLAC (Gironde)**

NOM :.....
PRENOM :.....
ADRESSE :

TEL : **PORTABLE :**

CLUB :..... **N° ELEVEUR :**.....
EMAIL :.....

Jour et heure prévue pour l'arrivée des oiseaux :

Forfait participation à la bourse
Eleveur hors A.O.G. (de 1 à 15 oiseaux) **10 €**
Eleveur A.O.G. gratuit pour les 15 premiers oiseaux

Nombre d'oiseaux supplémentaires à la bourse
(à partir du 16^{ème}) X 0,50 € =

Réservation éventuelle de cages

Nombre de cages (type euphème): X 2 € =

Nombre de cages (type frisé parisien): X 2 € =

Nombre de cages (type canari couleur): X 2 € =

Pour disposition sur table, nombre de mètres souhaités :

Nombre de repas du samedi midi X 17 € =

Nombre de repas du dimanche midi X 17 € =

Nombre de repas du samedi soir (banquet) ... X 30 € =

TOTAL =

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse et je m'engage à m'y conformer sans restriction.

Le

Signature de l'exposant

**Règlement à joindre à l'ordre de l'A.O.G.
Merci**

**A renvoyer avant le 17 septembre à
JP Glémet – 24 Rue Coty – 16000 Angoulême
Tel- Fax : 05 45 38 11 08 E-mail : jp.glemet@gmail.com**